

DÉFINITION

Le Marathon Objectif Autonomie est une épreuve pédestre organisée par l'Association Objectif Autonomie répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'épreuve se déroule le dimanche 22 septembre 2019.

La pratique du marathon est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles.

Il est entendu que chaque participant au marathon accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'évènement.

LIEU

Le départ est situé sur le port de Paimpol et l'arrivée à l'esplanade de Perros-Guirec.

Des navettes JEZEQUEL assureront le transfert de Perros-Guirec vers le départ de Paimpol à 6h45.

INSCRIPTIONS

Les formules de courses sont les suivantes :

Le Marathon Objectif Autonomie propose 3 formules :

- le marathon 42.195 km
- le marathon relais à 2
- le marathon relais à 4

Nous vous invitons à vous inscrire via sur le site internet :

marathon-objectifautonomie.bzh

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les participants doivent impérativement joindre à leur inscription le scan de leur certificat médical de moins d'un an au jour de la course.

Les frais d'inscription acquittés par chaque participant comprennent :

- la logistique et la sécurité de la course
- l'accès aux points de ravitaillement

- les cadeaux souvenir
- le chronométrage individuel
- le rapatriement des sacs

L'inscription d'un participant est officiellement validée dès lors qu'il reçoit la confirmation de la part de la plateforme d'inscription par mail.

Veuillez noter que tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « annulation ».

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

EPREUVES	NAVETTES	PRIX	AGE MINIMUM
MARATHON 42.195 KM	4€ / PERS	35 € / PERS	20 ANS ET PLUS (né(e) en 1998 et avant)
MARATHON RELAIS A 2		25 € / PERS	18 ANS ET PLUS (né(e) en 2000 et avant)
MARATHON RELAIS A 4		12 € / PERS	16 ANS ET PLUS (né(e) en 2002 et avant)

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, d'attentat, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation de l'épreuve pour les diverses causes citées précédemment aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante pour les participants ayant souscrit à la garantie annulation uniquement).

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :

- le **samedi 21 septembre** à la salle des fêtes de Paimpol de 14h00 à 19h00
- le **dimanche 22 septembre** la la salle des fêtes de Paimpol à partir de 6 heures

SACS ET VESTIAIRES

Un vestiaire sera disponible au village course du marathon à Paimpol pour les coureurs qui souhaitent déposer des sacs.

Autrement, ils pourront déposer un sac étiqueté au départ de leur course qui sera rapatrié à l'arrivée (au village course à Perros-Guirec).

CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du code du sport, que les participants aux épreuves :

- respectent l'âge minimum requis sur les formules
- sont titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrés par la fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve;

OU

Sont titulaires d'une licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

OU

Titulaires d'une licence délivrée par la fédération Française de Triathlon en cours de validité au jour de l'épreuve ;

Pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

Aucun accompagnateur, ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas s'alimenter sur les ravitaillements.

Chronométrage et point de contrôle : le chronométrage sera assuré par un dispositif au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard, fourni par l'organisation, comme indiqué sans y apporter modification. Des contrôles électroniques ou manuels seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE

La vitesse minimale est d'environ 6 km/h.

Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées ne figureront pas au classement.

Un véhicule les ramènera sur le site de Perros-Guirec.

Le contrôle d'arrivée sera fermé le dimanche 16h10 (7h10 pour le dernier).

Les coureurs ayant anticipé le départ seront déclarés hors course.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) que sur les postes de ravitaillement.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

En cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;

En cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papier, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT »

RAVITAILLEMENTS

Les points de ravitaillements sont installés environ tous les 5 km jusqu'à l'arrivée.

- Avant le pont de Lézardrieux
- Foyer de Pleumeur-Gautier (deuxième relais)
- Mairie de Trédarzac
- Port de Tréguier
- Kerfolic (troisième relais)
- Pont-Neuf
- Saint Nicolas
- Trestel (quatrième relais)
- Louannec

Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, les coureurs ont l'interdiction de se faire ravitailler ou aider par des tierces personnes en dehors de ces zones de ravitaillements.

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et complétés par quelques marquages au sol et de la rubalise.

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer rigoureusement au code de la route et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

SERVICE MÉDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ ou véhicule de sécurité.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

L'organisation a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs du Marathon Objectif Autonomie, ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

En cas de refus de publication, veuillez l'indiquer par écrit à l'association. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

LITIGE

En cas de litige, les décisions du bureau seront sans appel.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits des éventuelles modifications ou

compléments de règlement, de parcours, d'horaires avant le début du challenge.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2019 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.